



CHARTRE D'ADHÉSION

ANNEXE II DES STATUTS

La spécialisation à outrance apparue dans l'agriculture des années soixante a déséquilibré le territoire « vignoble » au profit du muscadet. Elle portait en germe la profonde crise économique qui sévit depuis plus de quinze ans dans cette production et qui s'accroît.

Les campagnes d'arrachage successives ont été insuffisantes pour libérer les nombreuses parcelles laissées en l'état pour cause de départ à la retraite ou abandonnées par la profession.

Ces dernières années, catastrophiques sur le plan climatique, ont amplifié le phénomène.

Dans le même temps, l'arrivée massive de nouvelles populations attirées par la proximité de la ville a mis en lumière des divergences d'intérêt débouchant parfois sur des conflits d'usage.

La juxtaposition de ces constats, peu ou prou antagonistes, sur un même territoire révèle un contraste manifeste mal dissimulé par les inerties de la tradition, alimentée elle-même par le fatalisme récurrent d'une situation qui continue de se détériorer.

Les solutions du passé ayant montré leurs insuffisances et leurs limites, c'est par le recours à l'innovation en attendant à la

✂

L'adhésion à Terres en Vie s'effectue sur la base des statuts déclarés en Préfecture de Nantes le 22 février 2017. Le montant de la cotisation a été fixé, lors de la dernière Assemblée Générale, à 10€ pour une personne physique et à 20€ pour une personne morale. Cette cotisation est valable pour l'année en cours. Le bulletin est à envoyer à l'adresse inscrite ci-dessus.

En accord avec ces objectifs généraux, **je m'engage et j'adhère à l'association « Terres en vie »**

Personne morale Madame Monsieur

Si personne morale, organisation représentée :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville CP :

Courriel :

 :

Collège¹ : A C F I P

J'adhère à Terres en Vie, je verse 10€ ou 20€

Comme don à Terres en Vie, je verse €

Règlement : Espèces

Chèque à l'ordre de « Terres en Vie »

Date :

Signature

tâche l'ensemble des forces vives qu'un nouvel équilibre du territoire pourra se dessiner.

Les initiatives nouvelles faites de projets à taille humaine tentant d'insuffler une dynamique de développement plus solidaire autour de productions consommées localement restent trop esseulées.

L'impasse du tout économique hyperspécialisé dans laquelle s'est noyé le vignoble doit servir d'exemple repoussoir au moment des choix. La construction des fondations, socle d'un projet équilibré et diversifié, ne pourra sérieusement exister que sur les concepts du Développement Durable.

Une nouvelle gouvernance élargie permettra alors d'intégrer les aspirations de la population en matière d'alimentation de qualité, de santé publique, de respect de son cadre de vie en prenant en compte l'ensemble des paramètres sociaux, économiques et environnementaux.

L'Économie Sociale et Solidaire, les collectivités locales, les associations et la population toute entière se doivent de relever ensemble le défi en se mettant en marche pour la définition et la gestion partenariale et responsable d'un nouveau projet de territoire.

Terres en Vie collecte vos nom, prénom, adresse, courriel et téléphone pour assurer sa gestion interne, pour le suivi de votre adhésion et pour vous adresser des informations complémentaires sur des événements liés à l'association. Ces informations seront conservées cinq ans au-delà de votre rupture d'adhésion.

Conformément au RGPD et afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Terres en Vie s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers. Vous pouvez vous opposer aux traitements des données vous concernant, y accéder, les faire rectifier, demander leur effacement en écrivant à association@terresenvie.fr

J'accepte que Terres en Vie mémorise mes données personnelles pour sa gestion interne et pour communiquer sur des événements liés à l'association

¹ A : Agriculteur C : Citoyen F : Membre fondateur I : Institutionnel P : Propriétaire agricole ou porteur de projet